

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 1 mai 2017 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. André Gagnon, M. Réal Thibeault, M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Marjolaine Girard, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, qui siègent sous la présidence du maire suppléant M. Magella Lavoie.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

Est absent : M. Jean-Paul Boucher, maire

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

81-05-17

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette session, tout en conservant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
  - 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 3 avril 2017
  - 3- Contrat entretien Véloroute 2017
  - 4- Modification Véloroute partie de la rue De Quen
  - 5- Lecture et adoption du projet de règlement numéro 2017-455 modifiant le règlement de zonage
  - 6- Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage
  - 7- Installation de gouttières divers bâtiments
  - 8- Éclairage caserne incendie
  - 9- Vente pour taxes 2017 : procuration
  - 10- Embauche inspecteur-adjoint
  - 11- Travaux de voirie 2017
  - 12- Dénomination d'une nouvelle rue et d'un parc – demandes d'officialisation
  - 13- Congrès A.D.M.Q.
  - 14- Correspondance
  - 15- Rapports des comités
  - 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2017-05
  - 17- Rapport des soumissions contrat de marquage des voies cyclables
  - 18- Réparation d'équipements réservoir eau potable
  - 19- Sonde électronique prise d'eau
  - 20- Rapport de soumissions pavage partie piste cyclable rue de la Gare
  - 21- Litige avec la municipalité de Saint-Bruno – entretien d'une partie du rang 5 : rapport de suivi procédure d'arbitrage
  - 22- Contrat d'entretien des chemins d'hiver : option de renouvellement
  - 23- Embauche de personnel camping municipal
  - 24- Embauche d'étudiants saison estivale 2017
  - 25- Affaires nouvelles
- 
- 26- Période de questions
  - 27- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 3 AVRIL 2017

M. André Gagnon demande une précision concernant le comité de travail conjoint avec la Fabrique.

82-05-17 Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2017 tel que rédigé.

3- CONTRAT ENTRETIEN VÉLOROUTE 2017

La M.R.C. Domaine-du-Roy a fait parvenir le contrat d'entretien 2017 de la véloroute sur notre territoire. La municipalité pourra bénéficier d'un remboursement de 7775 \$ pour les dépenses d'entretien 2017.

83-05-17 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat d'entretien de la véloroute pour 2017 tel que déposé.

4- MODIFICATION VÉLOROUTE PARTIE DE LA RUE DE QUEN

Le projet initié par le Ministère des Transports dans ce dossier se réalisera. Suite à une rencontre des intervenants concernés, il y a lieu d'accepter officiellement de participer par la pose de la signalisation. Les coûts sont évalués à 1500 \$.

84-05-17 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter d'effectuer la signalisation nécessaire à la modification de la section de la véloroute sur une partie de la rue De Quen entre la rue de la Gare et la rue de la Plage dans le cadre du projet initié par le M.T.M.D.E.T. en vue d'améliorer la sécurité des cyclistes.

5- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-455 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le directeur général fait lecture du projet de règlement numéro 2017-455, lequel est par la suite adopté comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-455 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE SOUS LE NUMÉRO 2006-350 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DE CE RÈGLEMENT DE ZONAGE.

Objets du règlement :

- Création des nouvelles zones Cb2-1 et Cb2-2 à même une partie de la zone Cb2;
- Agrandissement de la zone Ic2 à même une partie des zones Ab1 et Aa6;
- Création de la zone Ab3-1 à même une partie de la zone Ab3.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE les certaines zones au plan de zonage nécessitent une modification pour mieux correspondre à leur potentiel de développement ou à leurs usages actuels;

ATTENDU QUE la municipalité compte supporter la mise en place d'usages de nature commerciale en marge de la rue de la Plage et que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a autorisé certains usages non agricoles en vertu de sa décision numéro 409723 à certaines conditions;

ATTENDU QUE les plans 2017455-1, 2017455-2, 2017455-3, 2017455-4, 2017455-5, 2017455-6 et que les feuillets du tableau des spécifications ayant trait

aux zones concernées joints au présent règlement en font partie intégrante et modifient le plan de zonage et le tableau des spécifications en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil a jugé opportun d'adopter le présent projet de règlement.

85-05-17

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 2017-455, lequel décrète et statue ce qui suit :

### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

### **2. CRÉATION DES NOUVELLES ZONES CB2-1 ET CB2-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE CB2**

Une nouvelle zone sous la désignation de Cb2-1 est créée à même une partie de la zone Cb2. Cette modification a pour conséquence de séparer la zone Cb2, de sorte que la nouvelle zone Cb2-2 est créée. Les plans 2017455-1 et 2017455-2 illustrent la situation actuelle de la zone Cb2 et celle projetée avec la modification.

Les usages autorisés dans la zone Cb2-1 appartiennent aux mêmes classes d'usages et usages que ceux de la zone Cb2, à l'exclusion des usages résidentiels qui ne sont pas autorisés dans la zone. Les usages autorisés dans la nouvelle zone Cb2-2 sont analogues à ceux de la zone Cb2. Les marges et autres normes applicables à ces zones sont les mêmes que celles de la zone Cb2 existante. Le tableau des spécifications 10.15.1 Cb concernant ces zones et joint au présent règlement fait état des modifications apportées.

### **3. AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE IC2 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES AA6 ET AB1**

La zone Ic2 est agrandie à même une partie des zones Aa6 et Ab1 situées en zone non agricole, tel qu'illustré aux plans 2017455-3 et 2017455-4 illustrant la situation actuelle de la zone Ic2 et celle projetée avec la modification.

Les usages autorisés dans la zone Ic2 sont modifiés pour y autoriser spécifiquement les carrières en conformité des lois et règlements en vigueur. Les usages appartenant au groupe d'usages Ab exploitation agricole sans élevage et au groupe Fb exploitation forestière y sont autorisés. Autrement, les normes applicables à ces zones ne sont pas autrement modifiées qu'au regard de leur application à des zones dont les limites ont été modifiées. L'exercice des usages industriels autorisés dans la zone Ic2 doit être effectué dans le respect des Lois et règlement en vigueur, en particulier la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements édictés sous son empire. Il est aussi assujéti à une zone tampon tel que prescrite au règlement de zonage, sous réserve des dispositions du règlement sur les carrières et sablières. Le tableau des spécifications Ic concernant ces zones et joint au présent règlement fait état des modifications apportées.

### **4. CRÉATION DE LA ZONE AB3-1 ET AUTORISATION DE CERTAINS USAGES DE NATURE COMMERCIALE**

Une nouvelle zone sous la désignation Ab3-1 est créée à même une partie de la zone Ab3. Cette zone correspond à celle où la CPTAQ a autorisé certains usages commerciaux à sa décision 409723, tel qu'illustré aux plans 2017455-5 et 2017455-6 illustrant la situation actuelle de la zone Ab3 et celle projetée avec la modification.

Dans la nouvelle zone Ab3-1 les usages autorisés sont les mêmes que dans la zone Ab-3. Toutefois les usages suivants y sont spécifiquement autorisés, à savoir : Les usages commerciaux axés uniquement sur les produits agroalimentaires provenant du terroir local, plus spécifiquement marché public, boutiques d'artisanat, restaurant de type table champêtre, tels qu'autorisés par la CPTAQ dans sa décision 409723. Le tableau des spécifications 10.22.1 Ab joint au présent règlement en fait état à la note Z3.

## 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

86-05-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une assemblée publique de consultation soit tenue sur ce projet de règlement et que cette assemblée soit fixée au 15 mai 2017 à 18 heures.

## 6- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller de la municipalité de Saint-Gédéon, donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2006-350 pour créer des nouvelles zones Cb2-1 et Cb2-2 à même une partie de la zone actuelle Cb2, pour agrandir la zone Ic2 à même une partie des zones Ab1 et Aa6, pour créer une nouvelle zone Ab3-1 à même une partie de la zone Ab3.

## 7- INSTALLATION DE GOUTTIÈRES DIVERS BÂTIMENTS

Une demande de soumission a été lancée pour l'installation de gouttières sur divers bâtiments. Deux soumissions ont été déposées, comme suit.

- Gouttières Grandmont	3210,00 \$ plus taxes
- L'Expert de la Gouttière	4650,50 \$ plus taxes

Le directeur général nous mentionne que l'offre de L'Expert de la Gouttière comprenant la pose de crochets pour le pavillon des loisirs le tout pour un montant de 750 \$.

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions démontre que l'offre de Gouttières Grandmont est la plus basse soumission conforme;

87-05-17 Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Gouttières Grandmont pour l'installation de gouttières à divers bâtiments au montant de 3210,00 \$ plus taxes et que l'installation de crochets spéciaux au pavillon des loisirs soit prévu et ajouté à la soumission déposée.

## 8- ÉCLAIRAGE CASERNE INCENDIE

Deux (2) soumissions sont déposées pour l'éclairage extérieure de la caserne d'incendie en remplacement du système existant afin d'améliorer le tout par l'installation d'un nouvel éclairage complet comprenant six (6) appareils d'éclairage au DEL avec cellule photo-électrique. Les soumissions sont comme suit :

DC Com électricité contrôle	2995.00 \$ plus taxes
Valmo Électrique	2192.00 \$ plus taxes

88-05-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Valmo Électrique pour le remplacement de l'éclairage extérieur de l'édifice municipal au prix de 2192 \$ plus taxes et qu'un transfert budgétaire soit effectué comme suit :

- 02 22000 522 Entretien réparation bâtiments (incendie)	+ 1500 \$
- 02 32000 515 Location véhicule (voirie)	(375 \$)
- 02 33000 515 Location véhicule (enlèv. neige)	(225 \$)
- 02 41200 515 Location véhicule (purif. trait. de l'eau)	(375 \$)
- 02 41300 515 Location véhicule (distrib. eau)	(300 \$)
- 02 41500 515 Location véhicule (réseau égout)	(75 \$)
- 02 70190 515 Location véhicule (loisirs)	(150 \$)

#### 9- VENTE POUR TAXES 2017 : PROCURATION

Dans le cadre de la procédure de vente pour taxes 2017, quatre (4) immeubles font actuellement partie de la liste à être vendus en juin prochain. Advenant que personne ne désire se porter acquéreur de ces propriétés, la municipalité devra les reprendre. Pour ce faire, il faut qu'une personne soit mandatée pour représenter le conseil.

89-05-17 Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard et il résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Dany Dallaire, directeur général et secrétaire trésorier pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes 2017 et que ce dernier soit autorisé à renchérir sur les immeubles mis en vente jusqu'à un maximum du montant des taxes à récupérer incluant tous les frais de vente.

#### 10- EMBAUCHE INSPECTEUR-ADJOINT

En vertu d'un surplus de travail pour la période estivale 2017, il a été prévu l'embauche d'un inspecteur-adjoint. Le comité des ressources humaines a procédé à un processus d'embauche et reçu quatre (4) personnes en entrevue 18 avril dernier. Le comité recommande l'embauche de M. Samuel Lizotte.

90-05-17 Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Samuel Lizotte pour le poste d'inspecteur-adjoint pour l'été 2017.

Les conditions de travail sont celles qui sont en vigueur dans la convention collective.

#### 11- TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le comité des travaux publics a analysé les crédits au budget ainsi que les divers travaux afin de prioriser ceux à être réalisés en 2017. Les crédits consacrés aux travaux sont de 107 500.00 \$. Le comité recommande la réalisation de divers travaux routiers, comme suit :

- Pavage de deux (2) entrées de chemins privés (entente avec les riverains)	2500.00 \$
- Remplacement de deux (2) ponceux et transition au rang 10	20 000.00 \$
- Réfection rang 5 sur 305 mètres (décohésionnement et pavage)	60 000.00 \$
- Réfection partie de trottoirs rue De Quen Ouest (**)	20 000.00 \$
- Enveloppe services professionnels dossier Saint-Bruno	5000.00 \$

(\*\*) Pour les trottoirs de la rue De Quen une estimation précise sera faite par les employés responsables. La longueur de réfection sera pas conséquent ajustée pour entrer dans les coûts de l'enveloppe de 20 000.00 \$. Ces travaux seront réalisés à l'automne seulement (vers la fin de septembre) compte tenu de la véloroute et la nouvelle configuration mise en place cette année.

91-05-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les recommandations du comité des travaux publics selon la liste de priorités déposée à cette fin et que lesdits travaux soient décrétés. Le directeur général verra à entreprendre les démarches pour l'exécution de ces travaux notamment les différents appels d'offres.

12- DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE ET D'UN PARC –  
DEMANDES D'OFFICIALISATION

Lors de la dernière rencontre du comité consultatif d'urbanisme, deux (2) demandes ont été étudiées en regard de la dénomination de rue ou d'endroits publics. Pour une des deux (2) demandes, le comité réévaluera le dossier.

Le comité recommande le toponyme « Chemin Germain-Gagnon » pour la nouvelle rue du développement résidentiel de M. Alain Gagnon et M<sup>me</sup> Dorys Boudreault

92-05-17 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter le toponyme « Chemin Germain-Gagnon » pour la nouvelle rue des promoteurs Alain Gagnon et Dorys Boudreault et que le conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser cet odonyme.

13- CONGRÈS A.D.M.Q.

Invitation au congrès annuel qui se tiendra du 14 au 16 juin prochain à Québec. Le coût d'inscription est de 519 \$ plus taxes plus 75 \$ pour une activité du conjoint. À ce montant s'ajoute les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à l'hôtel. Le directeur général demande l'autorisation au conseil pour participer à cette activité annuelle.

93-05-17 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, M. Dany Dallaire à participer au congrès annuel 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec et de défrayer les coûts d'inscription ainsi que les divers frais inhérents à cette participation (déplacement, hôtel, repas entre autre).

14- CORRESPONDANCE

M. LAURENT LESSARD, MINISTRE DES TRANSPORTS

Confirmation d'une aide financière de 17 972.00 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA

Rapport annuel de 2016 et remerciements.

M. ROGER HARVEY

Réclamation de franchise d'assurances suite à un refoulement d'égout. Cette réclamation sera soumise à nos assureurs.

M.R.C. LAC-SAINT-JEAN-EST

Confirmation de l'acceptation de notre demande de financement au montant de 44 000.00 \$ pour le projet d'installation d'un parc de planches à roulettes et amélioration des installations de la place publique et du parc Saint-Antoine.

CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS

Demande d'autorisation de circuler sur le territoire le 3 septembre 2017.

94-05-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. André Gagnon et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le challenge cycliste des bleuets à circuler sur le territoire de la municipalité le 3 septembre 2017.

M. JEAN-FRANÇOIS BELLEMARE (MAMOT)

Lettre de rappel concernant le programme TECQ 2014-2018.

M. DAVID HEURTEL, MINISTRE

Mandat de tenue d'une audience publique accordé au B.A.P.E. au sujet du programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017-2026.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LAC-SAINT-JEAN-EST

Invitation au tournoi de golf 2017, le 1<sup>er</sup> juin prochain. Personne n'y sera délégué.

MME ÉDITH TREMBLAY (MDDELCC)

Informations suite à l'adoption de la loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

Corporation de développement

M<sup>me</sup> Nathalie Simard résume la rencontre tenue le 21 mars. Un comité est notamment à l'œuvre pour la mise sur pied d'une coopérative de santé.

Comité des finances

M<sup>me</sup> Marjolaine Girard dépose une demande de la Maison des Familles la Cigogne d'Alma, au montant de 4000 \$ en vue d'assurer la continuité de l'activité « Jardin des Petits » sur le territoire. La demande est refusée. On prête déjà les locaux.

Régie incendie

M. Jean-Sébastien Allard résume les statistiques du mois de mars au niveau des interventions.

C.C.U.

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 19 avril. Les principaux points ont été inscrits à l'ordre du jour du conseil.

Sécurité publique

M. André Gagnon résume la rencontre tenue le 10 avril. Ces principaux sujets discutés ont été les suivants :

- Lignes dans les rues
- Indicateur de vitesse
- Discussion sur la zone scolaire sur la rue De Quen

Corporation du Petit Marais

M<sup>me</sup> Marjolaine Girard dépose le rapport annuel de 2016 suite à l'AGA tenue le 6 avril 2017.

Travaux publics

M. Magella Lavoie résume la rencontre tenue le 11 avril. Il y a eu des discussions concernant le contrat de balayage étant donné l'acquisition d'un balai par la municipalité. Le comité recommande de n'accorder aucun contrat cette année et de faire le travail en régie. Les autres dossiers discutés sont notamment la véloroute, les travaux de voiries 2017 et le programme P.I.I.R.L.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2017-05

M. Réal Thibeault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et recommande l'acceptation de la liste telle que préparée.

95-05-17 Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2017-05 au montant de 236 660.50 \$ telle que préparée.

-	comptes à payer :	464 000.36 \$
-	retenues :	
	Municipalité d'Hébertville	(3995.47 \$)
	Ministère des Finances	(223 444.00 \$)
-	ajout :	
	M <sup>me</sup> Nathalie Simard	99.61 \$
-	déboursés :	<u>43 666.66 \$</u>
	TOTAL	280 327.16 \$

17- RAPPORT DES SOUMISSIONS CONTRAT DE MARQUAGE DES VOIES CYCLABLES

Un appel d'offres regroupé a été effectué par la M.R.C. Lac-St-Jean Est pour diverses municipalités. Deux soumissions ont été déposées. La soumission de Signalisation Audet est la plus avantageuse.

96-05-17 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de marquage de la véloroute à Signalisation Audet, selon les prix unitaires déposés le 27 avril 2017 pour un coût total approximatif de 1750.60 \$ plus les taxes.

ON PASSE AU POINT NO 26

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont posé des questions sur les sujets suivants :

- Marina projet en cours
- Le comité de travail conjoint avec la Fabrique et sa composition
- Les nominations au conseil notamment le maire suppléant
- Le contrat accordé pour la révision du plan d'urbanisme
- Le pavage des chemins privés

AJOURNEMENT

97-05-17 À 21 h 35, il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M<sup>me</sup> Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 15 mai à 20 h.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général